



Mairie de
GRAMBOIS

Bulletin municipal



Le chant des Bartavelles

NUMERO 48 - MARS 2024

EDITO DU MAIRE



Le printemps pointe son nez avec le superbe fleurissement de nos amandiers.

Malgré quelques gelées nocturnes, cet hiver, très doux, nous a apporté de la pluie et de la neige qui rechargent nos nappes phréatiques, nos sources et nos fontaines.

Espérons que les bourgeons du printemps ne seront pas affectés par les caprices du temps...

Prochainement, le budget 2024 sera voté et comme chaque année, il sera à l'équilibre, sans qu'il soit besoin d'augmenter les impôts locaux grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics de la commune.

Les investissements seront orientés vers la rénovation énergétique, la création d'un city stade et l'amélioration de notre qualité de vie et de nos services à la population, ainsi que vers l'animation culturelle...

Seule ombre au tableau de ce début d'année : le pont romain des Faïsses a dû être totalement fermé. Des réparations seront nécessaires dont nous ne connaissons à ce jour ni le délai ni le coût des expertises complémentaires et des solutions.

Je vous souhaite une bonne lecture, un printemps heureux et reste à votre entière disposition.

Alain FERETTI
Maire

SOMMAIRE

Page 2

Edito

Page 4

Voeux du Maire

Page 8

Nouveau à Grambois

Page 9

Hommage

Page 10

Informations

Page 13

Zoom sur un commerçant

Page 14

Feuilleton éco citoyen

Page 16

Comptes rendus conseils municipaux

Page 20

Etat civil 2023

A RETENIR

**POINT ÉCOUTE
GENDARMERIE**

**Mercredi 27 mars
de 9h à 11h
En mairie**

**VIDE GRENIERS DE L'APEG
et
FÊTE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Mercredi 1er mai

FÊTE VOTIVE

Du 9 au 12 mai

 **ÉLECTIONS
EUROPÉENNES
Dimanche 9 juin**

**Inscription sur les listes électorales
avant le 1er mai 2024**



Le Bulletin - Informations Municipales - Mairie - 84240 GRAMBOIS
Site : www.grambois.fr - Suivez nous sur Facebook : Mairie de Grambois
et sur Panneapocket : Grambois
Directeur de la publication : Alain FERETTI
Comité de Rédaction : Alain FERETTI, David COLOM, Jean-Louis RIGAUX, William TONDUT
Dessin de couverture par Aubin Faraldo.

Affiche commandable sur www.aubin-faraldo-design.fr

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés



2024

VŒUX DU MAIRE - Jeudi 25 janvier 2024

En présence de nombreux Gramboisiens, de personnalités et élus du territoire, le Maire présente ses vœux en compagnie des élus du Conseil Municipal des Enfants.

« Je tiens à vous remercier pour votre présence ce soir et à remercier les nouveaux Gramboisiens qui ont fait le choix de notre commune.



Dans un contexte international extrêmement conflictuel, nous sommes également heurtés dans notre pays par le climat de violence, d'intolérance et de terrorisme visant la population, les représentants de notre République, de nos forces de l'Ordre, de nos soignants, de nos enseignants ainsi que des élus.

Nous pouvons nous réjouir de vivre dans un territoire assez préservé de ce qui fait quotidiennement la Une de nos journaux. Il nous faut rester optimistes et mesurer la chance que nous avons de vivre en France, et d'habiter à Grambois.

Avant d'aborder l'année 2024, petit retour sur l'année 2023, avec les réalisations suivantes :

- Entretien des chemins de desserte,
- Action sur les obligations légales de débroussaillage,
- Réfection totale de notre boulangerie,
- Rénovation énergétique de l'ancienne garderie,
- Installation d'un columbarium et d'un mur du souvenir,
- Acquisition d'un camion,
- Amélioration du cadre de vie,
- Soutien à la vie associative,
- Achat de mobilier école cantine.

En 2023, nous avons obtenu le prix départemental de l'architecture du paysage et de l'environnement pour notre école. Nous avons conclu l'année avec un feu d'artifice, un marché de Noël et une conférence sur un pan de l'histoire de Grambois au XVI^e siècle en partenariat avec le Comité des Fêtes.

2024

VŒUX DU MAIRE - suite

L'année 2024 a démarré pour notre commune par la première visite officielle de Madame la Préfète de Vaucluse accompagnée de Madame la Sous-Préfète.

Cette visite a permis à la Préfète de mieux connaître notre commune, nos associations, notre école et nos projets, mais aussi nos demandes d'aides financières.



De nombreux projets et réalisations seront mis en œuvre cette année, dont :

- Le programme de rénovation totale de l'ancienne école ; c'est un chantier coûteux mais nous encaissons des loyers depuis 70 ans sans travaux ; Une fois rénovée, nous encaisserons de nouveau des loyers pour 70 ans !
- L'installation d'un abribus à l'école ;
- La création d'un city stade avec aire de loisirs et installations fitness sur la demande des enfants,
- L'installation de toilettes au Jardin de Françoise, un lieu magnifique qu'il convient d'exploiter,
- Le changement des éclairages de la salle polyvalente qui nous permettra de faire 70% d'économie d'énergie
- La création d'un pôle multimodal au Moulin du Pas par COTELUB,
- L'amélioration de la sécurité publique (Radar pédagogique, signalisation routière, vidéo-surveillance...) et travaux de voirie,
- L'élaboration du PLU,
- Le soutien aux projets de nos associations,
- La modernisation de l'éclairage public avec le Syndicat d'Electrification Vauclusien,
- Le portage des repas avec le CCAS

Je dois dire que rien ne serait possible dans les projets et les services rendus sans la présence et le soutien de tous ceux qui sont à nos côtés au quotidien ; je profite de ces vœux pour les remercier :

- Vous, les Gramboisiens, pour votre confiance,
- Les conseillers municipaux pour leur confiance,
- Les personnels communaux qui assurent les services consciencieusement,
- Notre intercommunalité COTELUB qui gère de nombreux services essentiels de notre quotidien,
- Nos associations qui contribuent à l'animation et au rayonnement de notre commune,
- Notre Député, Monsieur Jean-François LOVISOLO, et nos sénateurs, Monsieur Jean-Baptiste BLANC, Monsieur Alain MILON et Monsieur Lucien STANZIONE qui défendent nos territoires ruraux, et je remercie particulièrement Jean-François LOVISOLO qui s'est battu pour obtenir 3 nouvelles BRIGADES DE GENDARMERIE pour le Vaucluse, dont 1 nouvelle tout à côté à la Tour d'Aigues.

2024

VŒUX DU MAIRE - suite

Les syndicats :

- Durance Luberon dont je salue la qualité et la réactivité de ses services,
- Le Parc du Luberon (Conseil architectural, Sedel...),
- Le Syndicat d'Électrification avec lequel nous avons beaucoup travaillé,
- Le Département avec l'Agence Routière et les services départementaux,
- La Région Sud,
- Les services de l'Etat et particulièrement ses premiers représentants que sont Madame La Préfète, Violaine DEMARET et Madame la Sous-Préfète, Christine HACQUES,
- Nos gendarmes,
- Le Conservatoire de musique,
- Basilic Diffusion (Cinéma Le Cigalon), et j'en oublie... ainsi que nos élèves qui forment le Conseil Municipal des Enfants, leur Directeur, Laurent et l'équipe enseignante.

Depuis 15 ans, malgré tout le travail réalisé, nous n'avons pas augmenté les impôts locaux pour les résidences principales grâce à une gestion rigoureuse de nos finances et je proposerai la même chose pour l'année 2024. Il en sera de même pour les services aux familles (Restauration et garderie), malgré la hausse des prix des denrées alimentaires. J'avais, en effet, envisagé d'augmenter le prix de la cantine de 0.50 euros (soit 4 000 euros par an de recettes nouvelles) mais nous avons négocié un nouveau contrat pour les photocopieurs, l'économie est de 4 000 euros !

Je rappelle que les tarifs sur quelques communes environnantes sont de 3 à 6 euros pour la cantine (contre 2.50 euros ici) et peuvent aller jusqu'à 6.60 euros par jour contre 1.60 euros à Grambois, pour la garderie.

Vous le savez, rien n'est plus facile pour les élus que de faire des promesses puis de faire payer les ardoises aux contribuables. Vous l'avez compris, ce n'est pas notre pratique à Grambois ! Je voudrais m'arrêter un instant sur le Conseil Municipal des Enfants et les mettre à l'honneur devant vous. Ils représentent l'avenir, les générations futures que nous devons collectivement préserver et accompagner.

L'école et ses services représentent le premier investissement de la commune.



VŒUX DU MAIRE - suite et fin

Avec ces élèves, nous faisons un travail remarquable ! D'abord par l'apprentissage de la citoyenneté et de la bonne utilisation des deniers de la commune, de réalisme dans les projets proposés et ceux réalisés.

Comme je le fais avec les élus, nous appliquons toujours ce que j'appelle « La théorie de l'entonnoir » (Du rêve à la réalité). Ces enfants sont plein de bon sens et s'intéressent à la vie du village ; outre les améliorations réalisées dans l'enceinte de l'école, leurs demandes ont porté sur la réalisation d'un city stade mais aussi sur la sécurité aux abords de l'école, le fleurissement, la plantation d'arbres fruitiers au verger, les déjections canines ainsi que la projection d'un film choisi par eux dans la cour de l'école, ce qui sera renouvelé cette année.



J'aimerais qu'on les applaudisse, ainsi que le Directeur et les enseignants très impliqués dans la vie scolaire, tout comme l'Association des Parents d'Elèves.

Je voudrais rendre hommage à toutes nos associations, à tous les bénévoles qui s'impliquent à différents niveaux pour le bien de nos enfants, de nos jeunes ou de nos anciens et dans la vie culturelle de notre commune.

Nos associations nous préparent de belles manifestations pour 2024 et nous les soutenons, grâce au reversement des indemnités du maire et des adjoints. C'est également en 2024 que nous fêterons ensemble le 25 mai prochain, le 100ème anniversaire de la cave coopérative de Grambois, ce qui sera un bel évènement !

Pour conclure, et comme l'année dernière, je dirais que la fonction de maire s'avère de plus en plus complexe et difficile.

Toutefois, ce qui nous anime et nous fait chaud au cœur, c'est, au fil des jours et des années, de contribuer de façon modeste mais sûre, à améliorer la qualité de vie et contribuer au bonheur de nos enfants, de nos jeunes, de nos anciens, de nos familles, ce que nous continuerons de faire pour l'année 2024 avec le conseil municipal et le CCAS.

Je tiens enfin à vous exprimer pour vous-mêmes, vos familles et vos proches, tous mes vœux de santé, de vitalité, premières conditions du bien-être et formule également l'espoir que cette année soit pour nous tous lumineuse et porteuse d'évènements heureux dans un contexte apaisé, plus serein et propice à l'épanouissement de chacun.

Je vous remercie de votre patience et de votre écoute.
Il est temps de partager un verre.

NOUVEAU À GRAMBOIS



A ton plein potentiel

Carole BEZ

Kinésiologie

☎ 06 20 79 63 55

🌐 www.atonpleinpotentiel.com

📍 Cabinet sur Grambois

J'ai été infirmière pendant 17 ans.
Aujourd'hui, j'aide différemment grâce à
la kinésiologie

J'accompagne tout public stressé,
submergé par ses émotions
ou bloqué dans une situation,
à lâcher prise, reprendre confiance en soi afin
d'adopter de nouveaux modes de fonctionnement
pour reprendre le contrôle de sa vie.



Psycho-Emotionnel

Gestion des émotions,
Stress, Peurs, Phobies
Changements de vie
Difficultés relationnelles
Surmenage, Burn-Out
Regard des autres
Problèmes alimentaires
Addictions, Etc



Apprentissages

Améliore la lecture
Meilleure concentration
Compréhension
Motricité fine -
Prise de parole en public
Autonomie ...



Physique

Sommeil, Fatigue
Douleurs, Pipi au lit
Posture ...

Shiatsu Shin Sei

Françoise Bertrand



指庄真正

Françoise BERTRAND, praticienne en shiatsu et soins énergétiques taoïstes.

Le shiatsu est une discipline énergétique naturelle et thérapeutique d'origine japonaise. Elle puise ses fondamentaux dans les grands principes de la médecine traditionnelle chinoise, à la différence que les mains remplacent les aiguilles.

Les pressions et les étirements ont pour but de stimuler des points vitaux afin d'harmoniser l'ensemble des flux énergétiques du corps. Cette discipline influe autant sur notre équilibre physique que sur notre bien-être psycho-émotionnel.

Chaque soin est adapté à la demande des patients.

Les soins énergétiques taoïstes sont quant à eux plus particulièrement utiles dans l'accompagnement des traumatismes, même anciens.

Après une expérience en cabinet à Lourmarin, je suis aujourd'hui à 100% gramboisienne et j'ai l'immense chance de pratiquer à Grambois dans le cadre du cabinet pluridisciplinaire du pôle santé de la place des remparts aux côtés de Clémence BONNET-CARREAU, fasciopulsologue, Pascale DEBANNE, hypnothérapeute et Elodie GAYET, ostéopathe.
Contact : 06 75 60 90 60 sur rendez-vous. <http://www.shiatsu-francoisebertrand.fr/>

HOMMAGE À GABY ET CHARLES ROURE

Tous deux étaient des piliers de notre vie locale, de notre cœur historique...
Toujours présents, toujours souriants, toujours engagés, toujours bienveillants, toujours solidaires...

Tous deux étaient des figures emblématiques de notre village et inséparables en toute circonstance.

Du football depuis toujours avec l'entente sportive du Haut Luberon, le cercle républicain, la pétanque, les anciens combattants, Rencontre et Loisirs de Gramboisiens avec le loto et le bridge, et tellement d'autres temps de convivialité, ce qui les caractérisait tous les deux !

Nous avons fêté, il y a quelques années leurs 60 ans de mariage...

Gaby est décédée le 24 janvier puis Charles l'a rejointe le 17 février.

Ils resteront toujours dans nos souvenirs et dans nos cœurs.



INFORMATIONS

COMPOSTAGE DECHETS

Après l'installation d'un container à compost sur le parking de l'école, et afin de vous faciliter cette opération, COTELUB met à disposition des Gramboisiens qui le souhaitent des bioseaux (seaux à compost) simples pour faciliter votre geste citoyen.

Ils sont disponibles en mairie sur demande.



Frelon asiatique



Frelon européen



FRELONS ASIATIQUES

Nombreux dans l'Ouest de la France, les frelons asiatiques se sont maintenant installés chez nous. Ces frelons, agressifs et dangereux, sont destructeurs d'un écosystème essentiel.

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole et l'association « Syndicat des Apiculteurs » se sont dotés de moyens pour aider les particuliers à lutter contre ces frelons. Des pièges sont disponibles en mairie.

Pour toute question ou information complémentaire : info.sav84@gmail.com ou www.frelonasiatique84.fr

GEOSEL MODERNISE SES INSTALLATIONS

Vous êtes nombreux à vous questionner sur les travaux « pharaoniques » réalisés par GEOSEL (société française spécialisée dans le stockage souterrain d'hydrocarbure).

Il s'agit d'un très gros chantier puisque l'entreprise remplace les canalisations.

Les conduits stratégiques mis en place traversent toute la commune.

Les travaux sont prévus jusqu'au mois d'avril 2024

De gros engins circulent et certains chemins sont abimés. L'entreprise s'est engagée à réparer les parties de chemins communaux endommagés.



INFORMATIONS suite

PONT ROMAIN DU CHEMIN DES FAÏSSES

Dans le cadre d'une opération d'analyse des ouvrages et ponts, impulsée par l'Etat, des ingénieurs experts sont venus vérifier certains ouvrages de la commune, dont le pont romain au chemin des Faïsses, réalisé en pierres sèches à voute.

Il nous a été signalé que ce pont avait de nombreuses fragilités et qu'il convenait de le fermer à toute circulation; ce que nous avons fait.

Il est vrai que ce pont romain, conçu à l'origine pour le poids de diligences et de chevaux, doit, aujourd'hui, en plus des aléas climatiques violents, supporter le poids de gros engins agricoles.

Heureusement, les riverains sont peu pénalisés, mais certains doivent faire un détour. Des expertises complémentaires sont nécessaires avant toute intervention pour des travaux.



CHEMINS PRIVÉS

L'habitat est tant diffus sur notre commune que de nombreuses habitations sont desservies par des chemins privés. Sur notre commune, 20 kilomètres sont publics, 15 kms sont ruraux et tout autant sont privés.

Aussi, lorsque 3 ou 4 habitations sont desservies par un chemin privé, le Conseil municipal avait voté le principe d'une aide à la réfection des chemins privés de 25 %, sous réserve que l'ensemble des riverains participent aux travaux et à l'entretien du chemin.

Aujourd'hui, un chantier a été réalisé et 3 autres sont à l'étude.

Pour toute information, contacter la mairie.

CA S'EST PASSÉ À GRAMBOIS

CONCERT DE NOËL CANTA L'AÏGO

Le Choeur "Canta l'Aigo" de l'association Arts Sports et Loisirs à La Tour d'Aigues est venu en décembre dernier présenter son concert de Noël dans votre si belle église, Notre Dame de Beauvoir.

"Vous êtes venus nombreux écouter ces chants sacrés de la Méditerranée et nous vous remercions, tous, pour votre accueil et votre présence chaleureuse. C'est avec un grand plaisir que nous reviendrons chanter pour vous. Merci encore !"

Natacha Chalmin, responsable de l'activité Chant à Arts Sports et Loisirs



EN ATTENDANT NOËL... RETRAITE AUX FLAMBEAUX ET FEU D'ARTIFICE



ZOOM SUR UN COMMERÇANT

GERARD GAZEAU



— « Bonjour Gérard, pouvez-vous nous parler un peu de vous ?

— Je suis installé depuis 18 ans sur Grambois comme pâtissier, chocolatier, confiseur et glacier. Au départ je destinai ma production aux professionnels, en livraison, mais finalement je ne vends qu'aux particuliers et que par le bouche à oreille.

J'exerce ce métier depuis 30 ans. J'ai appris et fait mes preuves dans de belles maisons d'Aix et des alentours et j'ai obtenu le titre de meilleur apprenti des Bouches du Rhône durant mon apprentissage.

J'ai également été musicien professionnel pendant quelques années, à la batterie : c'est désormais une passion. Vous pourrez nous écouter cet été à Grambois avec mon groupe.

— Je vois plein de bonnes choses dans la boutique. Avez-vous une spécialité ?

— Je fais uniquement du fait maison avec des produits majoritairement locaux et de saison. Vous ne trouverez pas de tarte aux fraises en hiver ni de chocolats en été. Je respecte la saisonnalité tant au niveau des traditions que des produits.

Je suis aussi réputé pour mes glaces les plus naturelles possible et mes couronnes des rois fourrées. Nous ne sommes que six à en faire dans la région. Tout est fait ici, dans mon laboratoire, je ne fais pas de revente. Les pâtisseries sont faites sur commande, les chocolats et glaces sont disponibles à la boutique.

— Je crois qu'on peut aussi déguster vos glaces lors de certaines fêtes ?

— J'ai investi récemment dans une turbine à glace de grande capacité ainsi qu'une remorque à glaces. La remorque me permet de proposer mes glaces sur de nombreuses festivités du Sud Luberon telles que le Festival Durance Luberon, le festival de théâtre "Les Gramboisiennes effervescentes" mais aussi pour des événements privés comme des mariages.

— Actuellement vous êtes en pleine préparation des chocolats de Pâques ?

— Oui j'ai commencé la préparation depuis février. J'essaye de faire des chocolats moins sucrés. Je vais faire des œufs, des cloches, des poules, des boîtes de 6 œufs, des lapins, des poissons en trois couleurs. Chocolat noir 56%, chocolat au lait 38% et chocolat blanc. Tout est disponible à la boutique ou sur commande, pour le plaisir des adultes et des enfants.

— Un petit mot de fin ?

— Je remercie mes clients, locaux mais également plus éloignés. Certains font des kilomètres pour venir ou se font expédier mes produits. Leur fidélité et leurs recommandations sont les meilleures des récompenses.



Artisan Pâtissier Chocolatier Glacier

Gérard GAZEAU

La Sarrière, 1304A rte de Beaumont de Pertuis
84240 GRAMBOIS

Ouvert le mardi, mercredi, vendredi et samedi
de 10h à 12h et de 15h à 18h,
le jeudi de 15h à 18h
et le dimanche de 10h à 12h

Tel : 04 90 77 92 19

FEUILLETON ECO-CITOYEN

Quelques rappels sur le débroussaillage, l'emploi du feu, la gestion des déchets, les arbres et les haies.

1) Le débroussaillage

Le débroussaillage, la première protection contre l'incendie évite la propagation de feux accidentels dans les propriétés situées en forêt ou à proximité.

Sur un terrain parfaitement débroussaillé le feu passe sans grands dommages et le travail des pompiers est facilité. Davantage de moyens de secours peuvent dès lors être mobilisés sur la lutte contre le feu de forêt.

L'obligation légale

L'article 32 de la loi d'orientation sur la forêt du 9 Juillet 2011 définit le débroussaillage obligatoire comme "les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant la continuité du couvert végétal".

Qui est concerné ?

Nous sommes tous concernés.

En « zone urbaine » vous devez débroussailler la totalité de la surface de votre terrain, qu'il soit ou non construit.

En « zone non urbaine » vous devez débroussailler les abords de vos constructions dans un rayon de 50m autour des bâtiments ou installations (même si le rayon de 50m déborde de votre propriété) et 10m de part et d'autre des chemins privés y donnant accès.

2) L'emploi du feu

L'emploi du feu est interdit entre le 1er mars et le 15 avril

ARRETE EMPLOI DU FEU - SYNTHESE GRAND PUBLIC

TOUT BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DES MENAGES, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES EST INTERDIT
(infraction réprimée par l'art. 132-13 du code pénal)

POUR LES CAS DEROGATOIRES CI DESSOUS: INCINERATION POSSIBLE UNIQUEMENT DE 08h00 à 16h30

ZONE 1 Vous êtes propriétaire d'une habitation ou exploitant agricole
Incineration possible, selon les périodes (tableau ci-dessous), uniquement si les déchets verts sont générés ou liés :
- à une obligation légale de débroussaillage liée au risque feux de forêts (Art. L134-6 du code forestier).
- directement à l'exploitation agricole.

EN RESPECTANT CE CALENDRIER				
Janvier/Février	1er Mars/15 Avril	16 Avril/31 Mai	1er Juin/15 Octobre	16 Octobre/31 Décembre
POSSIBLE	INTERDIT SAUF DEROGATION PREFECTORALE	POSSIBLE	INTERDIT SAUF DEROGATION PREFECTORALE DANS LE CADRE DE TRAVAUX MOTIVÉS PAR UNE BESOIN NECESSAIRE	POSSIBLE

ZONE 2 et 3 Vous êtes exploitant agricole
Incineration possible toute l'année, uniquement si les déchets verts sont générés ou liés directement à l'exploitation agricole.

ZONE 3 Vous êtes exploitant agricole
Eco-buage possible au delà de la limite des 400m de la zone boisée

DANS TOUS LES CAS, INCINERATION INTERDITE SI VENT > 40 km/h RAFALES COMPRISES OU EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

<http://www.vaucluse.gouv.fr/la-reglementation-relative-a-l-a6266.html> Validé en Sous Commission feux de forêts du 11.12.2014

3) La gestion des déchets

Le dépôt sauvage : une bonne fausse idée qui coûte très cher

Pour commencer, rappelons que l'abandon de tous les types de déchets est strictement illégal. La loi s'applique « du plus petit mégot jeté à terre par un particulier jusqu'au dépôt de grandes quantités de déchets au bord des routes par des professionnels ».

Selon la gravité du délit, différentes amendes et peines judiciaires sont encourues :

- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier non motorisé : amende forfaitaire de 68€.
- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier véhiculé : amende pouvant aller jusqu'à 1500 € voire 3000 € en cas de récidive.
- Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise : Deux ans d'emprisonnement et 75000€ d'amende ... Ces peines étant alourdies lorsque les faits sont commis en bande organisée.

Le Pôle environnement COTELUB

Son accès est gratuit.

Il est ouvert du lundi au samedi et le dimanche matin.

Un service de collecte en porte-à-porte des monstres (objets volumineux) a lieu le mardi sur rendez-vous au 04 86 78 80 45.

PÔLE ENVIRONNEMENT CENTRE D'APPORT VOLONTAIRE

HORAIRES D'OUVERTURE

	ÉTÉ	HIVER
Lundi > Samedi	8h-11h45 / 14h-17h45	8h-11h45 / 13h30-17h15
Jeudi	8h-11h45	8h-11h45
Dimanche	9h-11h45	9h-11h45

Vous pouvez aussi signaler un problème de collecte d'ordures ménagères, de collecte sélective ou d'encombrants sur l'adresse mail : « collecte@cotelub.fr ».

La commune est dotée de 3 points d'apports volontaires équipés de colonnes de tri pour les papiers et emballages et pour le verre.

Campagne de ramassage des déchets verts
Les 20-21 avril et 11-12 mai
Moulin du Pas

4) Les arbres et les haies

Élagage et entretien des arbres et haies en bordure des voies publiques

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).

Par ailleurs, il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Les riverains doivent obligatoirement : élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des véhicules et piétons.

Élagage et entretien des arbres et haies en bordure de propriétés de particuliers

Souvent sources de conflit entre voisins, les haies et les arbres plantés en limite de propriété sont également soumis à la loi. Il est peut-être bon de rappeler qu'il existe des règles et des textes de loi en vigueur concernant les distances à respecter lorsque l'on installe un arbre ou un arbuste dans son jardin. (Voir le site : www.demarches.interieur.gouv.fr)

Si vous souhaitez planter un arbre dans votre propriété, vous devez respecter :

La réglementation en vigueur (Article 671 du Code civil et autres...) et une distance d'au minimum 2 mètres de la limite de propriété pour les arbres ayant une hauteur supérieure à 2m.

PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE du conseil municipal du 23 novembre 2023



Alain FERETTI, Maire, ouvre la séance à 19h et déclare le quorum atteint.

Il propose de désigner William TONDUT secrétaire de séance.

Le maire fait état du procès-verbal de la dernière séance : approuvé à l'unanimité.

Syndicat d'Electrification Vauclusien - Désignation de délégués

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués titulaire et suppléant pour le Syndicat d'Energie Vauclusien conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Alain FERETTI s'est déclaré candidat pour le poste de délégué titulaire et M. Jean-Louis GIARETTO s'est porté candidat pour le poste de délégué suppléant.

Monsieur le Maire fait procéder à l'élection du titulaire.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom prend part au vote. Résultat : 10 voix pour

Il en va de même pour le suppléant. Résultat : 10 voix pour

M. Alain FERETTI est proclamé délégué titulaire

M. Jean-Louis GIARETTO est proclamé délégué suppléant.

Encaissement de chèque

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a reçu un don au profit de l'action sociale de la commune. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à accepter ce don et de procéder à son encaissement. Accepté à l'unanimité

Actualisation du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier et de compléter le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet, non complet et non titulaires pour besoins saisonniers ou occasionnels nécessaires au fonctionnement des services municipaux. Il y a lieu de tenir compte des modifications dues aux avancements de grade des agents actuellement en poste.

Accepté à l'unanimité

Fiscalité locale sur les résidences secondaires/Logements vacants

Suite aux observations de la préfecture de Vaucluse, il est nécessaire de modifier la délibération du 21 septembre dernier sans faire mention des logements vacants dans le corps du texte car de fait, ils entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 1407 ter du Code Général des Impôts. Le Maire de Grambois expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Il propose à l'assemblée délibérante d'appliquer un taux de majoration de 35 %

Accepté à l'unanimité

Attribution chèque CADO

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'attribuer au personnel communal, des chèques CADO à l'occasion des fêtes de fin d'année. Accepté à l'unanimité

Mission d'assistance et conseil Déontologie - Centre de gestion de Vaucluse

La loi 3DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification qui comporte une série de mesures pour répondre aux besoins des collectivités locales et simplifier leur action publique) impose aux collectivités de consulter un référent déontologie pour apporter tout conseil sur le respect des principes de déontologie. Le centre de gestion de Vaucluse propose une mission d'assistance pour les communes qui le souhaitent et propose une adhésion au prix de 257 € par saisine. Accepté à l'unanimité

PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 23 novembre 2023

Budget - Décisions modificatives

Il y a lieu d'ajuster le budget communal en raison des éléments suivants :

-Remboursement de TAM

Compte tenu d'un trop perçu en matière de taxe d'aménagement, calculée par la direction des finances, il est nécessaire d'inscrire la dépense comme suit :

Article 10226 – dépenses d'investissement : + 5872 €

Article 2181 – dépenses d'investissement : - 5872 €

Accepté à la majorité (9 pour – 1 abstention)

-Restes à réaliser 2022

En raison du changement de logiciel, une erreur a été constatée dans la reprise des résultats antérieurs. Il faut donc procéder aux écritures suivantes :

Ligne 001 – résultat de clôture : + 30 000 €

Article 231 – Travaux en cours – dépenses d'investissement : + 30 000 €

Accepté à l'unanimité

Attribution de subvention

Suite à l'attribution d'une subvention dans le cadre de la construction d'un city stade, l'agence nationale du sport a accordé à la commune une subvention d'un montant de 64468 €.

Le budget faisait l'objet de son inscription pour un montant de 46000 €.

Il y a lieu d'ajuster de la façon suivante :

Article 1321 – recettes d'investissement : + 18 400 €

Article 2158 – dépenses d'investissement : + 18 400 €

Accepté à la majorité (8 pour – 2 contre)

Rénovation énergétique des bâtiments : logements de l'ancienne école

Le maire réexplique le projet initial de ce projet avec un montage financier par tranches.

Compte tenu du non achèvement de certains travaux, il faut revoir le projet et le financement des travaux.

Le maire explique qu'il doit rencontrer Mme La Sous-Préfète pour faire le point sur ce dossier.

Le plan de financement et le montage seront revus avec les services de l'Etat.

Action sociale - Aide exceptionnelle

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de venir en aide à une famille touchée par un décès subit, pour aider au paiement des obsèques du défunt. Il propose une aide à hauteur de 500 €. Accepté à l'unanimité.

Informations diverses

-Le 23 décembre 2023 : conférence sur l'histoire de Grambois, visite de la crèche, dans le prolongement des activités du Comités des fêtes.

-Apéritif du personnel et des élus le lundi 11 décembre à 18h30

-Centre aéré de la Bastide des Jourdans et création en cours de celui de Mirabeau. Possibilité de passer une convention afin que la commune contribue financièrement pour aider les familles.

-Pôle d'échange multimodal : présentation du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Mme Dubois ne signe pas le cahier de séance.

PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 9 janvier 2024

Alain FERETTI, Maire, ouvre la séance à 19h et déclare le quorum atteint.

Il propose de désigner William TONDUT secrétaire de séance.

Le maire fait état du procès-verbal de la dernière séance : approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention « Fonds vert » : Rénovation logements

Le maire expose au conseil municipal que, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux et notamment pour la rénovation de 2 logements dans l'ancienne école, dont le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 319 649.87 € HT, il y a lieu de déposer une demande de subvention au titre du « fonds vert » 2024. Il propose de faire une demande à hauteur de 120 000.00 € d'aide de l'Etat.

Il donne lecture du plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	Montant HT	Subventions	Montant HT
Ancienne école - 2 logements	319 649,87 €	DSIL	90 808,46 €
		Fonds vert	120 000,00 €
		Autofinancement	108 841,41 €
Total	319 649,87 €	Total	319 649,87 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à la majorité le plan de financement ci-dessus présenté et autorise le maire à procéder aux demandes de subventions nécessaires.

1 abstention (Olivier CARLE)

Informations diverses

- Le maire informe l'assemblée de la visite de Madame la préfète de Vaucluse accompagnée de Madame la sous-préfète d'Apt. Le bilan de cette rencontre a été très positif.
- Travaux de rénovation dans les locaux de la boulangerie : peinture, isolation, mise aux normes du tableau électrique, changement des menuiseries. Un fonds de concours de COTELUB a été sollicité et attribué à hauteur de 50 % du montant des travaux.
- Syndicat d'Énergie Vauclusien – travaux de transformation en LED des éclairages publics réalisés. Programmation de nouveaux travaux sur l'exercice 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Mme Dubois ne signe pas le cahier de séance.

PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 30 janvier 2024

Alain FERETTI, Maire, ouvre la séance à 17h et déclare le quorum atteint.

Il propose de désigner William TONDUT secrétaire de séance.

Le maire fait état du procès-verbal de la dernière séance : approuvé à l'unanimité.

Rénovation éclairage (Salle polyvalente et mairie) - demande de subventions

Le maire expose au conseil municipal qu'en raison de l'ancienneté et de sa forte consommation d'énergie, il y a lieu de modifier les installations électriques intérieures dans les bâtiments publics.

Il présente un programme de rénovation notamment pour la salle polyvalente ainsi que sa sonorisation simple. Le coût total prévisionnel des travaux est estimé à 16 000 € HT. Il propose de déposer un dossier de demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2024 à 50% et un à la Région pour 30% du montant.

L'autofinancement communal représenterait 20% de la dépense.

Proposition validée à la majorité (2 contre : Carle – Dubois)

Informations diverses

- Le maire annonce la démission de Brigitte Margailan
- Visite du Sénateur Stanzione pour la présentation de ses vœux le 29 janvier 2024
- Le maire évoque l'actualité et notamment la grogne des agriculteurs
- Mme Dubois informe le maire d'un chien errant sur le chemin de Piternet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Mme Dubois ne signe pas le cahier de séance.

ETAT CIVIL 2024

NAISSANCES

CHOURAQUI Pablo, Luciano né le 21 janvier à PERTUIS
DELVA VOINEAU Tercilie, Nessa, Léone née le 29 janvier à PERTUIS
RUIZ Eden, Joseph né 25 mars à PERTUIS
AUGEREAU Arsène né le 30 juin à PERTUIS
BENATTOU Lorriss, Roméo né le 30 août à AIX-EN-PROVENCE
PITTEN Timy, Léo né le 2 septembre à AIX-EN-PROVENCE
DUMONTET Adèle, France, Marie née le 8 septembre à AIX-EN-PROVENCE
DUMONTET Léonie, Jenna, Candy née le 8 septembre à AIX-EN-PROVENCE
CASTO Ezio, Jérémy, Kévin né le 24 septembre à PERTUIS



Bienvenue à tous ces petits Gramboisiens !

MARIAGES



PATAYANNIS Romain et BARRERA FREDERICK Isnaya, le 12 août
BARRA Frédéric et FINA Sandra, le 28 août
FRAZAO Vincent et ROZAIN Audrey, le 2 septembre
QUENAUD Jean et JULIEN Christine, le 23 septembre

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux mariés

DECES



PINO née PERRET Hélène, Josette, le 15 janvier
FARVACQUE Jean, Adrien, le 19 avril
GIRAUD née BOHELAY Ghislaine, Elise, le 29 avril
CABASSU Maxime, Antoine, René, le 2 mai
MARYON Anthony, Ronald, le 17 mai
AMAUDRIC DU CHAFFAUT Bruno, Marie, Jacques, le 29 septembre
DOL Maurice, Jules, Alexandre, le 20 octobre
MAILLOT Odile, Denise, Renée, le 23 octobre
MICHEL Max, Henri, Alexandre, le 1er novembre
FONTENY Hervé, Philippe, Daniel, André, le 11 novembre
MONIER née BLANC Paulette, Rose, Louise, le 24 novembre
VAN HENTENRYCK René, Simon, Jean, le 25 novembre

Condoléances aux familles touchées dans leur affection.